

NOTE INTERNE

DESTINATAIRE: Membres CNRS LACITO

EXPÉDITEUR: Anissa FORGET

DATE: 26/04/2013

OBJET: Informations sur l'application de gestion des

absences et des temps "AGATE"

Je vous informe qu'une nouvelle application a été mise en place par la Direction des Systèmes d'Information pour la gestion des congés au CNRS, en interne au niveau des laboratoires.

Ce système unique, fiable, centralisé et administré permet une gestion uniforme, équitable et réglementaire des congés des agents au CNRS et prochainement lié au compte épargne-temps.

Cette application est accessible via internet :

- navigateur web (Firefox, IE, Safari)
- smartphone (navigateur web).

L'identifiant est le matricule Sirhus suivi du mot de passe

Les agents sont interfacés avec Sirhus (système de gestion de la paie au niveau des délégations) et Labintel.

Les agents présents dans AGATE sont les personnels ayant intégré une unité CNRS, donc payés par le CNRS ou agents non CNRS rattachés à l'unité dont la gestion des congés se fait au niveau du laboratoire de rattachement.

Pour l'ensemble des personnels, AGATE offre la possibilité de saisir directement ses congés en ligne et de consulter à distance son compte

individuel, en toute confidentialité. Le formulaire de demande est facilement adopté par tous les agents.

La validation des congés se fait par la gestionnaire du laboratoire en accord avec le directeur et l'agent sera informé en temps réel de l'état de traitement de sa demande, au moyen d'alerte automatique e-mail.

Cette application est réglementaire et dés à présent obligatoire pour toutes demandes de congés, RTT, ou autorisations exceptionnelles d'absence.

L'application est à ce jour inaccessible pour les agents. Je dois paramétrer la base du laboratoire ce qui prendra un certain temps.

Je vous informerai de son ouverture.

Je vous prie de trouver joint à cette note, le "guide mémo de l'agent" très utile à la première utilisation.

De plus, à titre d'information, vous avez la possibilité de consulter vos droits à congés sur le lien ci-dessous :

www.dgdr.cnrs.fr/drh/conges/vos-droits

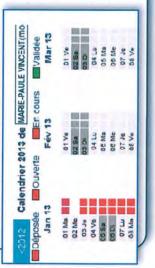
Je reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire ou en cas de besoin d'aide au niveau de son utilisation.

Bien cordialement,

Anissa FORGET Secrétariat Gestion LACITO

Gérez et suivez vos demandes de congé

Avant la date du congé, vous pouvez annuler ou modifier une demande de congés.



> Les jours fériés et de fermeture de l'unité sont signalés.

> La palette | — vous permet de visualiser le statut de vos congés («Déposé», «validé», etc.).

Agate en bref pour les agents

Qui saisit les autorisations exceptionnelles d'absences (AEA) ?

Les AEA doivent être déposées par votre gestionnaire au vu des justificatifs que vous lui avez fournis.

Qui saisit les jours de fermeture de l'unité ?

Les jours de fermeture sont saisis par le gestionnaire et sont décomptés du compteur CA.

Problèmes de connexion ?

Contactez le gestionnaire Agate de votre unité.

Contactez l'équipe SSI de la DR.

Des difficultés d'utilisation ?

0ù trouver de la documentation ? La documentation est dans le menu FAQ?

La documentation réglementaire est sur le site internet de la DRH.

Mes absences pour maladie sont elles visibles ?

Agate sur mon smartphone ?

naire et mon valideur en voient le motif.

Agate est accessible depuis les navigateurs Web de votre

dows Mobile, Opéra Mobile et Opéra Mini, Chrome Androïd.

Smartphone: navigateurs Blackberry, Safari/Iphone, Win-

Toutes mes absences sont visibles, seuls mon gestio-



acate memo Gérer mes congés Le mémo de l'Arrent

Tout agent doit avoir un valideur pour pouvoir utiliser Agate.

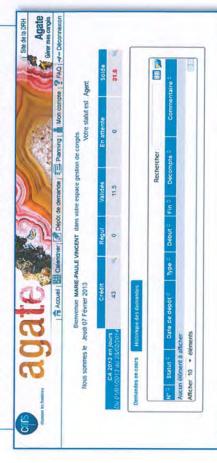
Connexion à Agate via le navigateur :

https://agate.cnrs.fr 😂 😂 👩

Accès contrôlé par Janus : certificat ou mot de passe.

1 ere connexion

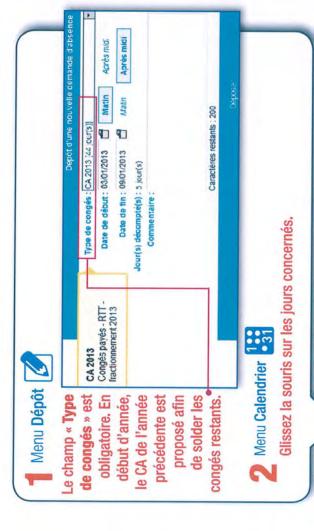
Pour déposer votre demande de congé ou d'absence, la personne validant habituellement vos congés et/ou absences doit être déclarée par le gestionnaire de votre unité dans Agate : elle sera votre valideur.



Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des congés au CNRS. Les destinataires des données sont les SRH, les gestionnaires d'unités et les responsables hiérarchiques. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à ssti-drh@cnrs-dir.fr.

Déposez une demande de congé

Pour tout type de congé (sauf AEA (1)), le dépôt d'une demande de congé peut se faire de 2 façons différentes :

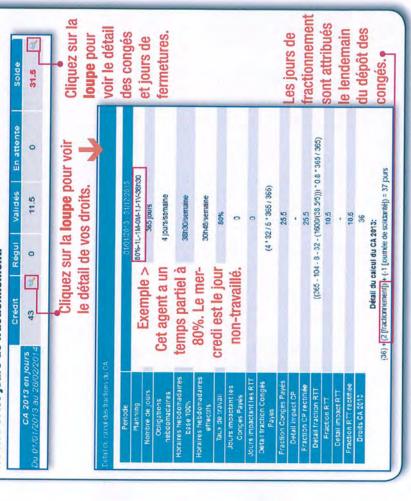


- Vous recevez un courriel de confirmation de votre demande. Votre valideur est informé par courriel de votre demande.
- Vous recevez un courriel lorsque votre congé est validé.
- Votre compteur est mis à jour.
- > L'agenda de votre messagerie peut être synchronisé automatiquement. Dans le cas d'Outlook, vous devez accepter la demande de congé (option sans envoi de réponse).

 Les AEA (Autorisation Exceptionnelles d'Absence) doivent être déposées par votre gestionnaire.

Consultez vos droits à congé

Le compteur Congés Annuel (CA) globalise les jours de congés, les RTT et les jours de fractionnement.



Visualisez le planning d'une équipe



Vous accédez au planning de votre équipe définie par votre gestionnaire, pour une

